

**BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 12 JUILLET 2018**

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le bureau s'est réuni à ITXASSOU dans la salle de réunion du Pôle Errobi de l'Agglomération Pays Basque, le 12 juillet 2018, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 06 juillet 2018.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Excusés
<b>Communauté d'Agglomération Pays Basque</b>	Côte Basque Adour	BERARD Marc	MOTSCH Nathalie
		VEUNAC Jacques	LACASSAGNE Alain
	Sud Pays Basque	TELLECHEA Jean	DE RAVIGNAN Carole
			MIALOCQ Marie-José
	Errobi	CARPENTIER Vincent	
		LAMERENS Jean-Michel	
	Nive-Adour		HIRIGOYEN Roland
			SAINT-ESTEVEN Marc
	Pays de Hasparren	DONAPETRY Jean-Michel	JOCOUC Pascal
	Amikuze	MANDAGARAN Arnaud	IRIGOIN Didier
	Garazi-Baïgorry	EYHERABIDE Pierre	
		IDIART Alfontxo	
	Soule		IRIART Jean-Pierre
			LOUGAROT Bernard
Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André		
	LARRAMENDY Jules		
Pays de Bidache	AIME Thierry		
	COHERE Lucien		
<b>Cté de communes du Seignanx</b>	BRESSON Mike	LARRE Jean-Marc	

Date d'envoi de la convocation : 06/07/2018

Membres du Bureau en exercice : 25

Membres du Bureau présents : 14

Membres votants (présents ou représentés) : 14

**Décision n°2018-17 – Urbanisme : Avis sur le projet de révision du PLU de LOUHOSSOA**

La révision du PLU de LOUHOSSOA a été prescrite le 15 janvier 2015, par délibération du Conseil municipal.

La Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) poursuit la procédure et a arrêté le projet de PLU le 14 avril 2018.

Le Conseil syndical du SCoT est donc sollicité par la CAPB pour émettre un avis en tant que personne publique associée, suite à l'arrêt du projet. L'équipe du Syndicat a été associée à toutes les étapes de l'élaboration du document.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Certifié exécutoire le : 13/07/2018

Transmis au contrôle de légalité le : 13/07/2018

Le Bureau du Syndicat a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de révision du PLU de la commune de Louhossoa.

Le Bureau syndical, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ÉMET un avis FAVORABLE concernant le projet de PLU de Louhossoa.
- SALUE la volonté affirmée de la commune de mettre en cohérence son PLU avec les attendus du SCoT et de recentrer son développement autour de sa centralité.
- FORMULE DEUX RECOMMANDATIONS DE SIMPLE FORME, afin de
  - 1- Compléter le rapport de présentation : la commune de Louhossoa est soumise aux directives de la loi Montagne que le projet de PLU respecte. Toutefois, le rapport de présentation ne fait pas mention de cette compatibilité. Il serait bienvenu d'intégrer un paragraphe à ce sujet dans le document.
  - 2- Préciser l'orientation d'aménagement « Route de Macaye » : le Bureau reconnaît la volonté communale de produire du logement social et de tendre vers les objectifs formulés par le SCoT, puisque ce terrain fait actuellement l'objet d'un projet mené par l'Office 64 pour une dizaine de logements. Il serait toutefois souhaitable de préciser la programmation de ce projet afin de confirmer la réalisation de logements locatifs sociaux et de logements en accession sociale.

Le Président,

  
Marc BERARD

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Certifié exécutoire le : 13/07/2018

Transmis au contrôle de légalité le : 13/07/2018

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Syndicat mixte du SCOT du Pays Basque et du Seignanx
<b>Numéro de l'acte</b>	BS2018071201
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	2.1 - Documents d'urbanisme
<b>Objet de l'acte</b>	Avis sur le projet de révision du PLU de LOUHOSSOA
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-256404278-20180713-BS2018071201-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	13/07/2018
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	13/07/2018